

JANVIER 2017

Numéro 127



## édito

Bonne  
Année!

### *Bonne et Heureuse Année 2017*

*L'OUVEILLAN nouveau est arrivé !*

- Un nouveau quartier avec sa maison médicale, ses commerces, sa maison de retraite et ses nouveaux habitants,*
- de nouveaux commerçants en centre ville, des artisans en pleine expansion,*
- une nouvelle génération qui se lance dans la vie associative,*

*Le rôle de l'équipe municipale a été d'impulser, de prévoir cette mutation ; nous devons maintenant l'accompagner par de nouveaux aménagements, notamment la maison des associations, par des améliorations aux équipements existants.*

*Pour vous présenter ces projets, pour en débattre, nous vous invitons aux vœux de la municipalité le samedi 21 janvier 2017 à partir de 18 h 30, après le concert de l'Union Musicale.*

*Cette invitation s'adresse tout particulièrement aux nouveaux Ouveillanais qui viennent de s'installer afin de faire plus ample connaissance.*

*Bonne et heureuse année à tous.*

*Le Maire et le Conseil Municipal*

2017

Communication Mairie

LA LETTRE Ouveillan

[www.ouveillan.fr](http://www.ouveillan.fr)

Horaires d'Ouverture  
Du lundi au vendredi  
9h - 12h - 14h - 18h

[contact@ouveillan.fr](mailto:contact@ouveillan.fr)

## Influenza aviaire

A la suite de la découverte récente de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène dans les élevages du Sud-Ouest et de cas dans la faune sauvage dans le Pas-de-Calais et la Haute-Savoie, le ministère en charge de l'Agriculture a décidé de relever le niveau de risque vis-à-vis de la maladie au niveau «élevé» sur l'ensemble du territoire national, le 5 décembre 2016. L'évolution rapide de la situation sanitaire en France, comme dans de nombreux autres pays, a motivé cette décision.

Afin de prévenir la contamination des volailles domestiques par cette souche virale particulièrement virulente, des mesures de biosécurité renforcées doivent impérativement être mises en œuvre de façon désormais identique sur tout le territoire national, notamment chez les particuliers détenteurs de volailles (basses cours). Ces mesures imposent notamment le confinement en bâtiment ou volière ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les volailles et les oiseaux sauvages. Il est donc demandé à tout les détenteurs de volailles non-commerciaux (basses cours) de mettre en œuvre ces mesures.

Afin d'aider les détenteurs dans cette démarche de protection, un dépliant est à votre disposition en ligne à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/influenza-aviaire-a9382.html>. Ce dépliant reprend l'ensemble des obligations et les moyens pour atteindre cet objectif.

Nous vous précisons que cette obligation de protection des volailles s'impose également aux élevages commerciaux, sauf dérogation accordée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations dans les cas précis.

Enfin, tout rassemblement de volailles vivantes est interdit et en particulier les marchés de volailles vivantes. Une demande de dérogation sous réserve du respect de certaines conditions sanitaires peut cependant être adressée à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

La mise en œuvre de ces mesures est essentielle pour éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages contre le risque qu'il représente.



## Permanences aide sociale

Une permanence d'aide sociale est mise en place par les services de la Mairie et sera assurée tous les mardis de 14 h à 18 h et jeudis matin de 9 h à 12 h par Mme Christelle HINGANT. Celle-ci vous aidera dans vos démarches administratives, sociales ou autres.

## Info Pôle Emploi

Pour vous offrir de meilleurs services et apporter encore plus d'efficacité, le réseau audois de Pôle emploi évolue. Ainsi, votre agence référente est désormais celle de NARBONNE.

Depuis le 4 janvier 2017, l'équipe du Pôle Emploi vous accueillera dans ses locaux situés :

ZAC de la Coupe – 100 rue Antoine Becquerel à NARBONNE



## Grand Narbonne - distribution d'ampoules LED

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le Grand Narbonne distribue des kits de 2 ampoules LED à chaque foyer pour aider les citoyens les plus modestes à réaliser des économies sur leur consommation et sur leur facture d'électricité. Cette distribution sera l'occasion d'informer les habitants sur les bénéfices financiers et environnementaux de l'usage de ces ampoules LED, ainsi que sur les économies d'énergie dans leur logement.

### Comment et quand récupérer le kit d'ampoules LED ?

Rendez-vous à la Maison des Services au Public, 8 avenue Maréchal Foch 11100 NARBONNE. Distribution des packs du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

L'éligibilité à l'opération reste toutefois soumise aux revenus du foyer, notamment au plafond de ressources ANAH (<http://renovhabitat.legrandnarbonne.com/1224-financement-pour-la-realisation-de-travaux.html>)





## Autorisation de sortie de territoire

A partir du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

De ce fait, dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni de sa pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016). L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante. L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire sera accessible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou en Mairie. En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Plus d'infos sur : <http://www.aude.gouv.fr>

## Culture pour tous au Grand Narbonne

L'année 2017 commence fort : depuis le 1er janvier, une carte unique d'abonné permet d'emprunter livres, CD, DVD à la Médiathèque du Grand Narbonne.

Surtout, cette carte est gratuite pour tous, sans discrimination d'âge ou de lieu de résidence. Il suffit de se présenter à la Mairie d'Ouveillan ou à la médiathèque de Narbonne avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

En plus de l'emprunt de documents, cette carte permet d'accéder aux ressources numériques en ligne (revues, musique, e-books, autoformation en langues, bureautique, ...) disponibles 7j/7, 24h/24, quelle que soit la distance géographique sur le site [mediatheques.legrandnarbonne.com](http://mediatheques.legrandnarbonne.com).

La «culture pour tous» devient une réalité sur le Grand Narbonne !

## Amicale des Anciens Combattants

En l'honneur et à la mémoire de nos camarades disparus, je vous propose, vous, Officiers, Sous-Officiers, Quartier-maîtres et matelots, Militaires du rang, Gendarmes, tous serviteurs de la Nation, retraités, d'active ou de réserve de nous retrouver le **samedi 28 janvier 2017 à la salle du Carré d'Art à 11 h** afin de redynamiser l'amicale d'Ouveillan. Pour l'amour de notre beau pays et notre drapeau, nous comptons sur votre présence.

## Page Facebook

Vous pouvez désormais nous suivre sur Facebook «Mairie d'Ouveillan »

